

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc - Poursuite du processus de concertation - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a précédemment délibéré pour initier les études et la concertation sur un futur franchissement amont de la Garonne dit « Jean Jacques Bosc ».

La délibération n° 2007/0748 adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007,

- a défini les objectifs du franchissement,
- a précisé les modalités de la concertation,
- a décidé de procéder à la rédaction d'un livre blanc pour servir de support à la concertation,
- a proposé un calendrier prévisionnel de la concertation,
- a autorisé Monsieur le Président à saisir les communes pour obtenir leur accord sur l'ouverture de la concertation et ses modalités,
- a décidé d'ouvrir la concertation sur ce projet,
- a décidé de créer une équipe projet au sens de la GSP

La délibération n° 2008/0820 adoptée lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008,

- a élargi le périmètre de la concertation à la commune de Bouliac,
- a validé le bilan de la réflexion élargie sur le projet de charte de la concertation,
- a approuvé la charte de la concertation (annexée à la délibération) en tant qu'elle viendrait préciser les modalités de la concertation,
- a réaffirmé que la date de la mise à disposition des registres papiers marquerait l'ouverture de la concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Depuis cette dernière délibération, la concertation a été ouverte le 9 février 2009 par la mise à disposition de registres papier à la Communauté urbaine et dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac, sur la base du livre blanc 1^{ère} partie « enjeux et objectifs ».

A cette même date, un site Internet dédié à la concertation, www.concertations.lacub.fr, a été ouvert, présentant les éléments du dossier, et permettant à tout un chacun de laisser un avis écrit.

Depuis début juin 2009, un garant de la concertation a été désigné conformément aux engagements de la charte de la concertation du projet, pour animer et arbitrer la concertation.

Le 3 septembre 2009 a eu lieu la première réunion constitutive du Comité permanent de la concertation qui réunit des élus de la Communauté et des quatre communes, les services, le garant, des représentants de Bordeaux-Euratlantique, de la SNCF, ainsi qu'un collège de représentants d'associations intéressées par le projet. Ce comité se réunit maintenant régulièrement pour examiner les initiatives du maître d'ouvrage dans la conduite de la concertation et fait des recommandations pour en améliorer la qualité.

Le 23 décembre 2009, quatre nouveaux documents sont venus enrichir le dossier soumis à la concertation :

- un livre blanc 2^{ème} partie « les solutions envisageables »
- une étude géométrique des raccordements,
- une synthèse des études de déplacements « premiers éléments »
- un document d'information sur l'opération Bordeaux-Euratlantique »

Fin mars 2010, une exposition a été déployée au siège de la Communauté et dans les quatre mairies associées, qui fait une synthèse de tous les documents versés au dossier. Une plaquette a été réalisée sur cette même base pour une large diffusion.

La Communauté a par ailleurs aidé le Comité permanent de la concertation à mettre en forme, imprimer et diffuser une « lettre du débat », contribution des membres associatifs du comité permanent de la concertation.

Enfin, trois réunions publiques sont venues clôturer cette première phase de la concertation :

- le 31 mars à Bordeaux (salle Son Tay à Belcier)
- le 8 avril à Bègles (salle Jean Lurçat)
- le 12 avril à Floirac (réunion conjointe avec Bouliac, espace Lucie Aubrac)

Le garant de la concertation a établi un compte rendu de synthèse de chacune de ces réunions publiques.

Le garant a par ailleurs, comme cela est prévu dans la Charte de la concertation, rédigé un rapport d'étape de la concertation. Ce rapport rappelle l'ensemble des dispositions qui ont été mises en œuvre pour que la concertation se réalise de façon satisfaisante et rend une appréciation qualitative sur le déroulement du processus. Il fait aussi apparaître les grandes tendances qui se font jour, à ce stade, dans le débat public sur les précisions à apporter aux objectifs assignés au projet de franchissement, sur les préférences en terme de modes de franchissement les plus adaptés et leurs fonctionnalités, sur le caractère urbain très attendu pour ce franchissement, et fait des propositions pour approfondir, dans la suite du processus de concertation, certains thèmes qui semblent émerger du débat.

Le rapport d'étape du garant a été présenté et discuté avec les membres du Comité permanent de la concertation le 3 mai 2010, qui en ont validé le contenu et les recommandations formulées.

La plaquette issue de l'exposition déployée dans les mairies, les comptes rendus des trois réunions publiques et le rapport d'étape du garant ont été mis à la disposition du public sur le site Internet de la concertation et seront prochainement versés au dossier de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.300-2,

Vu la délibération n° 2007/0748 du Conseil de Communauté du 26 octobre 2007 décidant d'ouvrir une concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne,

Vu la délibération n° 2008/0820 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, approuvant les modalités de la concertation,

Vu le rapport d'étape du garant tenu à la disposition des élus (Immeuble Porte de Bordeaux, 6^{ème} étage – direction des grands travaux),

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc est ouverte depuis le 9 février 2009, date de la mise à disposition des registres papiers au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies de Bègles, Bordeaux, Bouliac et Floirac,

Considérant l'ensemble des avis déposés à ce jour par le public, tant dans les registres papiers, que sur le registre électronique ouvert sur le site Internet www.concertations.lacub.fr,

Considérant les avis exprimés au cours des trois réunions publiques qui se sont tenues le 31 mars 2010 à Bordeaux, le 8 avril 2010 à Bègles, et le 12 avril à Floirac (réunion conjointe avec Bouliac), et les comptes rendus de synthèse de ces trois réunions rédigés par le garant de la concertation,

Considérant les enseignements, les recommandations et les conclusions formulés par le garant dans son rapport d'étape de la concertation,

Article 1 :

Prend acte :

- que les modalités de la concertation, telles qu'elles ont été arrêtées par la délibération n° 2008/0820 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008, sont bien mises en œuvre,

- que le dispositif de concertation et la façon dont celle-ci se déroule ont reçu un avis positif du garant et des membres du Comité permanent de la concertation,
- qu'à ce point d'étape, l'expression du public fait émerger nettement une préférence pour un franchissement de type « pont », et dans une moindre mesure pour une solution en tunnel, ainsi que le souhait d'étudier la possibilité d'une navette fluviale en mode complémentaire.

Article 2 :

Précise certains des objectifs assignés au projet de franchissement à ce stade :

- que ce franchissement ait un caractère urbain,
- qu'il puisse accueillir tous les modes de déplacement en privilégiant les modes doux et les transports collectifs,
- que la question de la circulation des poids lourds soit approfondie au regard des études de circulation dans le périmètre du franchissement.

Article 3 :

Décide :

- de poursuivre le processus de concertation conformément aux recommandations du garant :
 - en approfondissant la concertation sur la solution d'un pont urbain,
 - en apportant des éléments complémentaires sur une solution de type tunnel,
 - en étudiant par ailleurs la possibilité de mettre en place une navette fluviale en mode complémentaire.
- d'organiser des ateliers publics abordant les thématiques proposées par le garant :
 - le pont en tant qu'objet urbain,
 - impacts environnementaux, sociaux et sur la qualité de vie
 - mobilité, place de la voiture et étalement urbain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document



21 JUIL. 2010